

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 24 février 2025

Date d'envoi de la convocation : 18 février 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 54
Nombre de Procurations : 16
Nombre de Votants : 70

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe FALCE, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Claudio PAGNOTTA, Jean-Pascal MONIN, Jacques FROTEY, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY,

Suppléants : M. Jean-Luc LAGOGUEY (suppléant de Mme Véronique RICHER – LA ROCHEPOT),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Marie-France BRAVARD, donne pouvoir à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Géraldine CHAMPANAY donne pouvoir à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU donne pouvoir à M. Xavier COSTE,
Mme Ariane DIERICKX donne pouvoir à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Alexis FAIVRE donne pouvoir à Mme Sophie LEFAIX,
Mme Charlotte FOUGERE donne pouvoir à M. Alain SUGUENOT,
M. Thibaut GLOAGUEN donne pouvoir à M. Pierre BOLZE,
Mme Virginie LONGIN donne pouvoir à Mme Virginie LEVIEL,
M. Sébastien PICARD, donne pouvoir à Mme Carole BERHNARD,
M. Bernard REPOLT donne pouvoir à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE donne pouvoir à Mme Anne CAILLAUD,
M. Jean-Noël MORY donne pouvoir à M. Daniel TRUCHOT,
Mme Patricia ROSSIGNOL donne pouvoir à M. Vittorio SPARTA,
Mme Sandrine ARRAULT donne pouvoir à M. Denis THOMAS,
Mme Corinne GARREAU donne pouvoir à M. Jérôme FOL,
M. Pascal BOULEY, donne pouvoir à M. Jean MAREY,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Estelle BRUNAUD, Christophe CASTELLANO, Marc DENIZOT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Rémi CHAMPAUD, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT,

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 24 février 2025, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour et précise que le sujet majeur de cette séance sera le Débat d'orientations budgétaires 2025, ce dernier constitue une étape importante de la préparation budgétaire de notre EPCI.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

En préambule de la séance, le Président évoque l'actualité de la collectivité. Il informe l'Assemblée des différentes manifestations organisées par l'Ecole des Beaux-Arts : l'exposition « *Temps d'une vie, quand le quotidien devient Art* » du 8 février au 2 mars, en partenariat avec le FRAC BOURGOGNE, les journées portes ouvertes de la classe préparatoire du 24 au 28 février, les stages organisés pendant les vacances d'hiver. Puis, il poursuit en rappelant l'inauguration de la déchetterie de MEURSAULT le 18 mars à 11 H, la prochaine réunion de l'Observatoire de l'économie locale le 12 mars prochain, au cours de laquelle seront abordés notamment les sujets de la Mobilité et de la formation.

Parallèlement à l'Observation de l'Economie, le Président fait part des deux rencontres qui ont été organisées avec les entreprises implantées dans les zones des Cerisières (qui compte 37 entreprises représentant 3 000 emplois environ) et ZAC Porte de Beaune (qui compte une cinquantaine d'entreprises représentant 7 000 emplois). Ces dernières ont pu faire remonter un certain nombre de sujets tels que la mobilité, la sécurité au sein des zones, le développement de la phase 2 des Cerisières (une dizaine d'entreprises se sont déjà manifestées). En matière de formation, l'enjeu majeur est de mettre en place des formations qualifiantes pour permettre aux entreprises de trouver de la main d'œuvre qualifiée sur le territoire de l'Agglomération. Le constat est suivant : + 60 % des salariés sur les deux zones précitées viennent de Saône et Loire. La population beaunoise représente seulement 15 %.

Alain SUGUENOT informe également sur les dates des prochaines instances : le Bureau communautaire se déroulera le jeudi 13 mars 2025 et le conseil communautaire se tiendra lundi 31 mars 2025 et sera consacré à l'adoption du Budget primitif 2025.

Le Président présente M. Bertrand GUENE, nouveau directeur de cabinet mutualisé pour la Ville et la Communauté d'Agglomération, qui a pris ses fonctions le 1^{er} février. Son rôle sera d'aider les élus dans leurs missions et faciliter la coordination entre les élus.

Puis, le Président, en marge de la présentation du rapport d'Orientations budgétaires s'exprime sur le contexte économique dans lequel s'inscrit ce rapport. Le Président souligne que les collectivités vont être une fois de plus appelées à compenser les défaillances budgétaires de l'Etat : réduction de 1,2 milliards d'euros via le gel de la TVA à son niveau de 2024, prélèvement de 1 milliards d'euros via le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO). La contribution de la Communauté d'Agglomération exigée par l'Etat sera de l'ordre de 400 000 € à 500 000 € environ pour contribuer au remboursement de la dette.

Les données nationales font état d'une dette publique qui s'élève à 115 % du produit intérieur brut. La dette des collectivités correspond à moins de 9 % du PIB, alors que celle de l'Etat a été multipliée (3 228 milliards). Parallèlement, la France a le niveau de prélèvement le plus élevé de tous les pays de l'OCDE, presque 44 % du PIB. Le bloc communal, à lui seul, a supporté un effort financier de 71 milliards d'euros depuis 2010 pour rétablir les comptes publics.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
➤ ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 décembre 2024

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance,
➤ PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 20 novembre 2024 et le 24 janvier 2025 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à délibération prise à cet effet.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 2 – Gestion des ressources humaines

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

M. THOMAS présente les différents points du rapport, dont certains points comme l'évolution des règles d'attribution du RIFSEEP font écho aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes (CRC).

Mme PAPPAS sollicite des précisions sur la nécessité de modifier les règles d'attribution du RIFSEEP, puisque cette mesure concernait les agents municipaux.

M. THOMAS et le Président indiquent que la décision impacte les agents de la Ville qui ont été transférés de la Ville à la Communauté d'Agglomération, ces derniers ayant conservé cet avantage.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ DECIDE de modifier les règles d'attribution du RIFSEEP dans les conditions mentionnées dans la délibération prise à cet effet,

- APPROUVE l'actualisation de l'Indemnité de Suivi d'Orientation des Elèves (ISOE) selon les modalités dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE les modifications du règlement intérieur telles que détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 3 – ZAC des Cerisières : agrément de changement de destination du lot 5a

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Michel QUINET indique que cette délibération concerne la modification des conditions de réalisation d'un projet sur la zone des Cerisières. L'Elu rappelle que la société OUDIN a acquis le lot 5, qu'elle a ensuite divisé en trois lots. L'un des lots était destiné à l'accueil d'un restaurant d'entreprises. Toutefois, les projets de restauration présentés ne répondaient aux attentes du territoire.

Michel QUINET fait un point de situation sur la commercialisation de la ZAC des Cerisières. L'ensemble des terrains a été vendu et il n'y a donc plus de capacité de commercialisation alors que des prospects ont fait part de leur souhait de s'implanter dans cette zone. Une étude est en cours afin de lancer la phase 2 de la zone.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- DONNE son agrément au changement de destination du lot 5a de la ZAC des CERISIERES, sis sur les parcelles cadastrées section EA numéros 292 et 302 à BEAUNE, afin d'y construire un bâtiment d'activité dont la commercialisation s'effectuera en VEFA ou en BEFA, par la SCCV LES CERISIERES 5,
- CONFIRME que les conditions énoncées par le cahier des charges de cessions de terrains et dans la délibération prise à cet effet, seront mentionnées dans les actes de commercialisation,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre cet agrément,

Rapport n° 4 – ZAC du Pré Fleury : Cession complémentaire au profit de la société Œuf de Beaune

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Michel QUINET précise que cette délibération a pour objet de confirmer l'option d'acquisition des deux lots déposée par la société ŒUF DE BEAUNE, le projet présenté par la société couvre l'ensemble des lots 8 à 15.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- AUTORISE la cession des lots 8 et 15 de la phase 2 de la ZAC du Pré Fleury, représentant une superficie d'environ 4 900 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AB numéros 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 et 96 à CHAGNY, au prix de 50 € HT/m², au profit de la société ŒUF DE BEAUNE ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à 6 mois à compter de la date de délibération,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,

- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou documents relatifs à la cession de ce terrain.

Rapport n° 5 – Bilan financier 2024 du service ADS par commune bénéficiaire

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

Pierre BOLZE indique que ce bilan a été présenté aux Communes. Il constitue une aide importante apportée à ces dernières. 31 Communes sont adhérentes à ce service. Beaune et Chagny, quant à elles, ont leur propre service d'urbanisme et les autres communes sont au RNU.

L'Elu précise que le coût de fonctionnement de ce service s'élève à 166 182,69 € et salue le travail des agents du service.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE la répartition du coût réel du service ADS, pour l'année 2024 par Commune bénéficiaire.

Rapport n° 6 – Programme Local de l'Habitat (PLH) : Demande de subvention pour la rénovation de l'ancien moulin à COMBERTAULT – dérogation au règlement d'intervention

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

Le Président précise que la délibération est ajournée, ce dossier ayant fait l'objet d'un débat en commission. Cette demande sera réétudiée par les services.

Rapport n° 7 – Schéma directeur d'Assainissement : sollicitation de subventions

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

M. BECQUET informe que la Communauté d'Agglomération lance la réalisation de son schéma directeur d'Assainissement. Cette démarche est équivalente à celle engagée en matière d'eau potable.

L'Elu précise que ce chantier d'envergure représente un investissement important pour l'EPCI. Cette étude est éligible à certains dispositifs d'aides auprès des différents partenaires tels que : les Conseils départementaux de Côte d'Or et de Saône et Loire, l'Agence Régionale de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président à solliciter les aides auprès des organismes subventionneurs dans les conditions mentionnées dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à signer tout document contractuel à intervenir concernant ce projet d'envergure.

Rapport n° 8 – Réhabilitation des Tennis de Meursault : approbation du plan de financement

(Rapporteur : M Jean-Paul ROY.)

Jean-Paul ROY précise que les terrains de tennis font partie du complexe sportif Saint-Nicolas Hubert Rougeot qui a été transféré à la Communauté d'Agglomération en 2009.

L'Elu poursuit son propos en mentionnant la vétusté des terrains et le plan de financement du projet.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet de réhabilitation des 2 courts de tennis extérieurs du Centre Sportif Saint-Nicolas Hubert Rougeot de MEURSAULT,
- APPROUVE le plan de financement tel que mentionné dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à signer les documents contractuels nécessaires à l'exécution des travaux et à solliciter les différentes subventions susceptibles d'alléger la charge de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud,
- AUTORISE le Président à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 9 – Dérogation à la délibération fixant les tarifs de location des équipements sportifs

(Rapporteur : M Jean-Paul ROY)

Jean-Paul ROY précise que la Communauté d'Agglomération met à disposition ses équipements sportifs selon une grille tarifaire approuvée en Conseil communautaire. Toutefois, afin de soutenir le milieu associatif, la communauté d'agglomération peut déroger et accorder la mise à disposition, à titre gracieux, de ses équipements aux associations qui en font la demande, après étude de leur dossier. La gratuité porte sur la mise à disposition, les associations prenant en charge les frais inhérents.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE l'occupation à titre gratuit, à savoir :
 - ➔ du Centre Sportif Saint-Nicolas Hubert Rougeot,
 - par la Paulée de MEURSAULT, pour la période du vendredi 14 mars à 08h00 au lundi 17 mars 2025 à 16h00,
 - par l'Harmonie de MEURSAULT, pour la journée du samedi 31 mai 2025, de 07h00 à 23h30,
 - ➔ du Forum des Sports, par la Fédération Française de billard anglais, pour la période du vendredi 6 juin à 08h00 au lundi 9 juin 2025 à 22h00.
- AUTORISE le Président à signer tout document dont la facturation des charges et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 10 – Tarif des prestations Enfance

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION précise que chaque année le Conseil communautaire, à la même période, est appelé à se prononcer sur l'évolution des tarifs des prestations Enfance, afin de prendre en compte les révisions de prix annuels du marché. M. CHAMPION précise que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} mars, la CABCS prendra à sa charge le surcout pour la période de janvier et février, soit 3 241,20 €.

Bien que la Communauté d'Agglomération ait limité la répercussion de ces évolutions sur les familles, le Président craint une augmentation dans un avenir proche notamment compte tenu d'une part de la demande de revalorisation formulée par la société SOGERES, actuel titulaire du marché, au motif de l'imprévisibilité, et d'autre part des évolutions réglementaires concernant les nouvelles normes pour les contenants qui impacteront le nouveau marché qui est en cours de renouvellement.

M. QUINET souligne la nécessité de s'inscrire dans la maîtrise de ces coûts, car la politique menée dans ce secteur participe à l'attractivité de notre territoire pour les familles qui souhaiteraient venir s'implanter.

Richard BENINGER précise qu'il votera contre cette délibération comme chaque année et préconise la mise en place de la gratuité des prestations de restauration scolaire pour les familles à l'échelle des collectivités. Sur plan national, cela représente une dépense de 4 Milliards € qui pourrait être compensée par l'impôt sur la fortune qui a été supprimé et que le Gouvernement n'a pas souhaité remettre en place.

Alain SUGUENOT répond qu'il convient de trouver un équilibre entre les dépenses, et la fiscalité. Car l'Etat impose toujours plus de lois, de normes et laisse le soin aux collectivités de trouver les moyens pour les mettre en œuvre sans aucune compensation. Et, le recours à l'impôt n'est pas la solution et pourrait même avoir un effet contraire en matière d'attractivité du territoire.

Carole BERNHARD prend la parole et indique que son groupe votera également contre cette mesure et souligne qu'elle s'inscrit en faux par rapport au discours anti-normes. L'Elue reconnaît une certaine inflation des normes, mais celles-ci sont avant tout protectrices. Même si pour les collectivités, leur mise en œuvre nécessitent des adaptations, il est question dans le cas présent de la santé des enfants.

M. CHAMPION précise que tout changement a un cout pour la collectivité et rappelle également que les familles supportent 20 % du coût réel du service, les 80 % restant sont supportés par l'impôt.

- Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré par 67 voix pour et 3 voix contre,**
- APPROUVE l'actualisation des tarifs des prestations Enfance, telles que détaillées dans la délibération prise à cet effet,
 - AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 11 - Redevance occupation Baignade « Beaune Côté Plage »

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION précise que dans le cadre du renouvellement de la convention d'exploitation du snack-bar de la Baignade, il convient de fixer le montant de la redevance de la nouvelle convention.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le montant de la redevance tel que défini dans la délibération prise à cet effet ;
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 12- Rapport d'orientations Budgétaires

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

En marge de la présentation de ce rapport par Jean-François CHAMPION, le Président s'exprime sur le contexte économique dans lequel s'inscrit ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Président explique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne constitue pas seulement une formalité obligatoire mais un rendez-vous essentiel dans la préparation du budget de l'EPCI. Bien que ce débat ne fasse pas l'objet d'un vote, il permet au Conseil communautaire de discuter des priorités à adopter, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Le Président rappelle que, même si le budget national a été voté, la préparation de ce DOB s'inscrit dans un contexte de grande incertitude, sur le plan économique, législatif et est marquée par une croissance plus que modérée, et une fiscalité qui reste à définir.

2025 incitera donc à la prudence compte tenu des conditions économiques qui resteront détériorées.

Une croissance du PIB est prévue à +0.9 %, mais elle pourrait être moindre, puisque la Banque de France avait initié une estimation à un niveau de 1,1 %. Après une période de forte inflation, elle devrait se stabiliser en 2024 à hauteur de + 1,6 %, qui semble optimiste pour 2025. Après une légère diminution des taux d'intérêt, ces derniers remontent légèrement en 2025. C'est pourquoi, la prudence est de mise.

Concernant les finances locales, il est à noter une baisse de l'épargne brute, ce qui révèle une pression accrue sur nos ressources disponibles pour l'investissement. Par conséquent, il est primordial de constituer ou de conforter une épargne brute solide afin de ne pas obérer nos futures capacités à investir. La recherche d'économies et de recettes de fonctionnement est dès lors un impératif de bonne gestion pour nos collectivités. Une attention particulière sera portée à nos niveaux d'épargne qui pourraient être amenées à se dégrader dans les années à venir au regard des décisions gouvernementales de faire participer les collectivités locales au redressement des comptes publics.

Alors que l'Etat a annoncé des mesures visant à réduire le déficit public, qui devrait atteindre 5,4 % du PIB en 2025, ces mesures sont déjà remises en cause, puisqu'une augmentation de 12 % de la cotisation employeur à la caisse des retraites des fonctionnaires est envisagée, ainsi que des prélèvements sur les recettes des collectivités. Ce qui aura un impact sur les finances locales.

Dans ce contexte contraint, le Président souligne cependant la volonté de l'EPCI de poursuivre une politique d'investissements ambitieuse pour rendre notre territoire toujours plus attractif et conserver un niveau de service de qualité à la population.

Le Président ajoute que, malgré l'impact des différentes mesures gouvernementales et la baisse constante des dotations de l'Etat, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau que 2024, ainsi les impôts n'augmenteront donc pas à nouveau. Les recettes de fiscalité directe n'augmenteront que du fait de l'évolution des bases d'environ 1,71 %, et de la modification des bases minimum de CFE votées en 2024. Cette volonté de modération fiscale est rendue possible par un dynamisme économique bien accompagné par l'action de l'agglomération, notamment au travers de l'aménagement des différentes zones d'activités

Alain SUGUENOT note une augmentation des dépenses de 2,7 M€ pour l'année 2025. Ces évolutions portent essentiellement sur la hausse des études afin de répondre à nos obligations réglementaires, comme nous l'avons vu précédemment en matière d'assainissement, des ajustements de frais liés à la méthodologie de refacturation, ainsi que des hausses diverses de frais de maintenance et d'entretien de fluides, honoraires... La masse salariale est maîtrisée au même niveau que 2024.

Le montant des AC en 2025 seront identiques à celui de 2024, soit 9 040 241 €. Pour le FPIC, l'hypothèse retenue est une évolution de 3 %. Le Président rappelle que depuis 2013, la CABCs, sans intégrer les participations des Communes membres, a ainsi contribué à hauteur de 32,66 M€ à la péréquation (FPIC + FNGIR), somme qu'elle aurait pu utiliser pour construire d'autres équipements communautaires sur le territoire.

En complément de son propos, le Président précise qu'en matière d'investissement, les enveloppes des fonds de concours sont maintenues. L'EPCI va maintenir un important programme d'investissements. Le niveau des dépenses prévisionnelles pour 2025 s'élève à 15 M€ (7M d'euros de reports de 2024). Le besoin de financement serait d'environ 5.5M d'euros.

Le Président cède la parole à Carole BERNHARD. L'Elue remercie les services pour le travail réalisé et fait part des deux questions de son groupe avant le développement de son propos. La première question a trait aux recettes de fonctionnement émanant de la fiscalité. Carole BERNHARD relate qu'il est fait mention d'un taux d'imposition sur les résidences secondaires au taux actuel de 8,70 % alors que la Communauté d'Agglomération possède des marges de manœuvre. En effet, une augmentation de certains taux de fiscalité (THRS, taxe sur le foncier bâti), permettrait des gains supplémentaires. Pourquoi l'EPCI ne met pas en place cette mesure ?

En réponse, le Président indique qu'alourdir la pression fiscale sur les résidences secondaires impactera le développement économique de certains secteurs comme le Plateau ou d'autres secteurs tels que NOLAY, ARNAY-LE-DUC au détriment des métropoles. Ce phénomène aurait pour effet d'accélérer la désertification de nos territoires.

Puis, Carole BERNHARD sollicite des précisions sur la politique de l'EPCI en matière de prévention de l'absentéisme. Le rapport fait état d'une diminution des recettes de fonctionnement liées à un moindre remboursement sur rémunération des personnels, compte tenu de la politique de prévention pour réduire l'absence.

Jean-François CHAMPION précise que la situation résulte d'un décalage des remboursements en n+1 des mises en commun de services, et des mises à disposition de personnel.

Denis THOMAS indique que, lors du dernier F3SCT, les membres ont souligné que le taux d'absentéisme de notre EPCI était très bas. M. CHIODO complète les propos de Denis THOMAS et informe des différentes mesures mises en place : adaptation des matériels pour la petite enfance, dotation EPI, action de prévention à destination de certains personnels (échauffement pour les agents en charge de la collecte des OM avant leur prise de poste, ...), formations, ...

Carole BERNHARD poursuit son propos en faisant état du contexte national et international. L'Elue souligne qu'il est effectivement difficile d'établir des projections dans un contexte international et financier aussi incertain, d'autant que les collectivités ont vu leurs recettes se tarir en raison des cadeaux fiscaux faits par l'Etat, qui ont couté plus de 62 milliards d'euros par an, soit plus de deux points du PIB.

Carole BERNHARD craint que ces perspectives de plus en plus dégradées obligent l'EPCI à mettre en place de nouveaux outils et dispositifs, au travers de ses compétences structurantes afin de protéger les habitants du territoire. Elle réitère les propositions faites par son groupe depuis 2020 qui s'articulent autour de l'écologie, la solidarité et la démocratie.

L'Elue propose en matière de politique d'habitat la création d'une plateforme qui mettrait en relation les seniors isolés, propriétaires de logements devenus trop grands pour eux et les étudiants ou jeunes actifs ayant des difficultés à trouver un logement.

Dans le domaine de l'environnement, Carole BERHNARD propose la mise en place de zones agricoles protégées ainsi que des actions de sensibilisation pour inciter à la limitation des intrants. En complément, l'Elue appelle à renforcer certains dispositifs du PLH, comme l'Aide Réno, afin de lutter plus efficacement contre la précarité énergétique de nos bâtiments collectifs, des copropriétés, mais également des habitations particulières. Concernant la diversification de nos sources d'énergies, l'Elue préconise d'aller plus loin en accordant plus de budget au PCAET.

L'élue demande également au Président que des solutions adaptées soient proposées aux habitantes et habitants du territoire concernant le Tri des bio-déchets. Car le compostage n'est pas la seule solution.

Puis, l'Elue renouvelle ses différentes propositions, restées sans réponse : la création d'un centre intercommunal d'action sociale, la mise en place d'une caisse alimentaire commune basée sur l'idée de sécurité sociale de l'alimentation, ainsi que l'expérimentation d'un congé mensuel pour les agentes qui constituent la majorité du personnel de la Communauté d'Agglomération.

Le Président souligne que, sur ce point, le Tribunal administratif s'est prononcé.

Pour conclure son propos, Carole BERHNARD propose que la communauté d'agglomération s'implique en termes de santé publique, même s'il s'agit d'une compétence régionale de l'Etat, en mettant en place un réseau territorial de promotion de la santé ou en installant un conseil local de santé publique. Elle invite également le Président à créer un nouveau service en charge d'élaborer et diffuser des programmes de prévention dans le domaine de la santé auprès des habitantes et des habitants adaptés aux publics du territoire.

Sur le dernier point, le Président précise que le Pays beaunois propose un contrat local de santé, qui donne lieu à des échanges et à la mise en place d'actions dans le domaine de la santé, la communauté d'agglomération participe notamment à l'aménagement de maisons médicales. Alain SUGUENOT précise qu'il est délicat de prendre des compétences qui sont celles d'autres organismes, notamment de l'Etat et que chacun doit pouvoir intervenir avec les compétences qui sont les siennes et ses délégations. Un certain nombre de collectivités répondent déjà à cette compétence : le Pays beaunois et surtout le département qui a rôle en matière de santé publique.

Concernant la partie agricole, Gérard ROY précise que, dans le cadre de Vivons Plus haut, un accord a été mis en place avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et ainsi que des conventions avec Bio-Bourgogne et Terre de Liens. L'Elu dresse un constat du milieu agricole qui doit faire face à une crise importante : baisse drastique du nombre d'agriculteurs, amplitude horaire, rémunération, engagement économique conséquent comprenant de lourds investissements, évolutions des conditions climatiques, ... Une étude est mise en place en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Puis, le Président cède la parole à M. COSTE afin de répondre à Carole BERNHARD sur le tri de bio-déchets.

M. COSTE indique qu'il est en attente de chiffres plus précis et concrets pour pouvoir apporter une réponse. Un point complet sera fait lors de la prochaine commission Environnement. Grâce aux différentes actions mises en œuvre, la communauté d'agglomération poursuit une baisse significative du volume des ordures ménagères. En parallèle, les dépôts en déchèterie explosent sur l'ensemble des déchets acceptés. Le taux de valorisation des déchets est de l'ordre de 70 %. Xavier COSTE souligne qu'effectivement la communauté d'agglomération a encore de marges de progression. Une réflexion sera engagée afin de voir les leviers à activer dans ce domaine. Mais, pour le moment, aucun changement n'est programmé. Le taux de la TEOM n'a pas évolué, la CABCS est l'une des rares collectivités à ne pas avoir augmenté son taux.

- Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**
- PREND ACTE des orientations présentées et susceptibles d'être retenues, dans le cadre de l'esquisse du Budget Primitif 2025 mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Secrétaire
SIGNÉ
Pierre BOLZE

Le Président
SIGNÉ
Alain SUGUENOT